



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt et un octobre, à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2024

Etaient présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Madame Corinne THIVANT et Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP

Absents : Monsieur Rémy ARQUILLERE donne pouvoir à Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP, Mesdames Christine DURAND, Nathalie KLIMENKO et Corine GUILLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LEFEBVRE

Le compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Commerce multiservices

Madame le Maire rappelle que Monsieur BRAZ a mit un terme à sa location-gérance depuis le 23 septembre 2024.

Plusieurs contacts ont déjà eu lieu par l'intermédiaire de Monsieur Jean-Claude DUCARRE. L'un d'eux a abandonné son projet. Deux visites ont été organisées sur place. La première n'a pas été concluante. La deuxième nettement plus intéressante.

Enfin, Monsieur Frédéric MARSAN a également fait part de son souhait de reprendre la gestion du commerce multiservices. Un rendez-vous est prévu le 7 novembre à 9h30.

- Abords du Foyer Rural

Madame le Maire propose une réunion de travail pour étudier les différentes propositions d'aménagement des entreprises consultées. La réunion est fixée le mardi 12 novembre à 20h00 en Mairie.

- Sécurisation du carrefour central

Délibération n°09-01-2024

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 9.928,00 € a été attribuée au titre des Amendes de police.

Elle présente les devis réactualisés:

- la fourniture et la pose d'un panneau clignotant par l'entreprise SIGNAUX GIROD, pour un montant de 3.437,38 € HT
- la réalisation d'une résine au sol par l'entreprise DESSERTINE pour un montant de 9.249,90 € HT

Pour un montant total de travaux de 12.687,28 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 3.437,38 € HT
- 2) Accepte le devis de l'entreprise DESSERTINE pour un montant de 9.249,90 € HT
- 3) Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

- Aménagement du délaissé RD307-RD8

Délibération n°09-02-2024

Madame le Maire rappelle au Conseil que lors de la Commission permanente du 13 mai 2024, le Département de la Loire a accordé une subvention de 6.990,00 € au titre du Fonds de solidarité pour les travaux de terrassement et empiérement et déplacement de la croix au carrefour de la RD8 et de la RD307.

Deux entreprises ont été consultées pour les travaux de terrassement et préparation du socle pour recevoir la Croix.

Madame le Maire présente les offres reçues :

- MEUNIER ROMAIN : 1.065,00 € HT + terrassement
- CEDRIC POYET TP : 695,00 € HT + terrassement

Une entreprise a été consultée pour le déplacement de la croix. Yves PEREY, de Saint Alban les Eaux, propose le déplacement et la restauration de la croix pour la somme de 7.350,00 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Retient l'entreprise CEDRIC POYET TP pour la préparation du socle pour 695,00 € HT et pour la réalisation du terrassement et empiérement, pour un montant maximum de 3.605,00 € HT, soit un montant total de travaux de 4.300,00 € HT.
- 2) Retient l'entreprise PEREY YVES pour le déplacement et la restauration de la croix pour un montant de 7.350,00 € HT.
- 3) Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

- Lotissement

Madame le Maire indique que deux compromis devraient être signés avant la fin de l'année, pour les lots 1 et 5.

- Travaux Chemin du Moulin

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de comblement du fossé avec mise en place d'un tuyau écobox ont été réalisés au cours du mois d'octobre. De la terre végétale a été déposée. Elle sera égalisée sur la surface et de l'herbe sera semée, dès que les potelets seront disposés afin d'empêcher le stationnement de véhicules à cet endroit. Dans le même temps, la bande de terrain située entre la rivière et la parcelle de Monsieur AÏT a été nettoyée afin de redonner accès au pont SNCF.

L'objectif de ces différents travaux est de rendre ce lieu agréable pour l'ensemble des usagers de la Route des Monts de la Madeleine et des circuits de randonnée.

Par ailleurs, à ce même endroit, depuis les travaux d'enfouissement des gaines pour les éoliennes, une résurgence d'eau importante avait lieu sur le chemin. Les travaux de drainage de cette gaine seront réalisés par l'entreprise POTAIN TP dans le mois de novembre.

- Vidéosurveillance

Le diagnostic de vidéo-protection établi par la Gendarmerie est terminé et a été présenté par Monsieur ROYER aux élus. Il est rappelé que la vidéo-protection a pour but de :

- Dissuader le passage à l'acte du délinquant par une présence sensible des caméras et par une information sur la présence d'un tel système ;
- Lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- Repérer en temps réel la commission d'une infraction, horodater et localiser précisément les faits ;
- Permettre une intervention plus rapide et plus efficace des forces de l'ordre
- Faciliter l'identification des auteurs d'infractions et l'administration de la preuve ;
- Faciliter la levée du doute en cas de survenance d'évènement ;
- Assurer la surveillance de points particuliers ;
- Conserver la mémoire d'un évènement, d'un accident.

La vidéo-protection constitue un outil complémentaire et non supplémentaire de prévention et de lutte contre la délinquance de droit commun et le terrorisme. Elle doit s'inscrire dans une démarche globale de sécurité alliant des moyens techniques et humains.

L'entreprise OPTI SECURITE est également revenue en Mairie après la réception de ce rapport afin d'en prendre connaissance et de préparer son devis.

D'autres entreprises ont également demandé les préconisations de la gendarmerie afin d'affiner leurs propositions.

Madame le Maire indique que chaque entreprise met en avance les subventions qui pourraient être obtenue de la part de la Région. Elle indique être en attente des devis afin que le Conseil puisse se faire une idée de la perspicacité de ce projet.

- Conseil Municipal Enfants

Madame le Maire donne lecture de trois courriers rédigés par des membres du Conseil Municipal Enfants, sollicitant l'accord du Conseil Municipal adultes pour l'acquisition d'une table de ping-pong.

Le Conseil Municipal décide de leur octroyer une enveloppe budgétaire entre 2.500,00 € et 3.000,00 €.

Une demande de subvention devra être adressé à Monsieur Antoine VERMOREL-MARQUES, dans le cadre des enveloppes de solidarité.

Les enfants seront chargés de rédiger leur demande de subvention en fonction de la table de ping-pong qu'ils auront choisi.

- Convention de prestation de service pour l'utilisation d'un broyeur

Délibération n°09-03-2024

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition pour règlementer l'utilisation du broyeur de branches cédé gratuitement par Roannais Agglomération à la commune de Saint Germain Lespinasse.

Le calcul du prix facturé à la commune annuellement est le suivant :

(7 € /heure) + (Nb de mise à disposition x 35 €) + 20 €/an

La convention est établie à compter du 1^{er} novembre 2024 et pour une durée de trois ans.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve la convention à intervenir avec la commune de Saint Germain Lespinasse pour l'utilisation du broyeur de branches
- 2) Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette mise à disposition.

- Association Jeunesse et Sports : Temps d'activités périscolaires

Madame le Maire rappelle que l'Association Jeunesse et Sports propose des activités périscolaires sur le temps méridien aux écoles de secteur. Cette année, ces activités deviennent payantes et ne peuvent pas être prise en charge par la convention Territoires Educatifs Ruraux.

Il apparaît qu'une quarantaine d'enfants ont participé l'année dernière à ces activités.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge de deux périodes, à raison de 100 € par période, en fonction de la disponibilité de l'Association.

- Cimetière communal : Tarifs des concessions

Délibération n°09-04-2024

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs des concessions au cimetière n'ont pas évolué depuis le 30 juillet 2001 et les tarifs des concessions de l'espace cinéraire depuis le 21 juillet 2005, à savoir :

- Concession enfant 1m x 1m..... 45,00 €
- Concession simple 2m x 1m..... 138,00 €
- Concession double : 2m x 2m..... 276,00 €
- Case de columbarium..... 500,00 €
- Case-urne..... 300,00 €
- Droit d'inscription sur stèle du souvenir..... 100,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs. Ils seront applicables à partir du 1^{er} novembre 2024 et sont fixés ainsi :

- Concession enfant 1m x 1m..... 50,00 €
- Concession simple 2m x 1m..... 180,00 €
- Concession double : 2m x 2m..... 360,00 €
- Case de columbarium..... 550,00 €
- Case-urne..... 300,00 €
- Droit d'inscription sur stèle du souvenir..... 100,00 €

FORÊT DE REBRUNS : RENOUELEMENT CERTIFICATION PEFC

Délibération n°09-05-2024

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le certificat PEFC de la forêt de Rébruns expire le 31 décembre 2024.

Elle propose de renouveler la certification forestière PEFC pour la période 2025-2029 afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- 1) **de renouveler son engagement pour la forêt de Rébruns au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) pendant 5 ans;**
- 2) De respecter les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC ;
- 3) D'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- 4) De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC, utilisation soumise à demande et obtention d'une licence de droit d'usage de la marque PEFC;
- 5) De s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Auvergne Rhône-Alpes en cas de non-conformité de mes pratiques forestières aux engagements PEFC du propriétaire ;
- 6) D'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par mes soins des mesures correctives qui pourraient m'être demandées, je m'exposerais à être exclue du système de certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 7) De s'engager à respecter les engagements PEFC relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- 8) De s'engager à honorer la contribution à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 9) De signaler toute modification concernant la forêt sectionnale engagée dans la démarche PEFC;
- 10) Demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.
- 11) Charge Madame le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

Par ailleurs, Madame le Maire informe les membres du Conseil que le lavoir du Rébruns n'a pas pu être réparé. L'entreprise LASNIER ne répond pas aux relances téléphoniques pour prévoir une intervention afin de reprendre et colmater la fuite dans la digue du lavoir. La météo de cet été et de ce début d'automne ne permet pas d'intervenir dans de bonnes conditions. L'entreprise LASNIER sera de nouveau contactée.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- Commission Voirie

La Commission Voirie s'est réunie le 6 octobre sur place pour se rendre compte des travaux à effectuer pour l'aménagement du chemin piétonnier des Gatilles. La demande de subvention doit être déposée avant la fin de l'année.

Il a été décidé de faire réaliser le cheminement par une entreprise spécialisée et de faire intervenir une entreprise pour l'aménagement paysager.

L'entreprise THIVENT est venue sur place le mardi 15 octobre, et l'entreprise EIFFAGE viendra le vendredi 25 octobre. Pour l'aménagement paysager, l'entreprise EASY PAYSAGE viendra le mardi 22 octobre.

- Pont des Claines

Madame le Maire indique qu'un rendez-vous a eu lieu sur place avec Monsieur le Maire de Vivans afin de réfléchir à une solution pour protéger ce pont. Il est régulièrement abimé par le passage des engins agricoles, de plus en plus gros.

Il n'est pas possible de prévoir l'élargissement de ce pont, ni financièrement, ni techniquement. Les élus ont décidé d'élargir de chaque côté du pont (côté Vivans et côté Changy), en bouchant un fossé avec un tuyau écobox, afin de permettre aux engins agricoles d'arriver plus droit sur le pont et d'éviter les courbes naturelles du chemin.

- Réunion des Associations

Madame Evelyne RICARD indique que malheureusement, toutes les associations n'étaient pas représentées.

Cependant, le planning des manifestations 2025 a été établi.

Les élus communaux ont proposé aux associations de partager un verre de l'amitié afin de les remercier pour l'animation du village.

- Visite Poste source ENEDIS

Madame le Maire et Madame Evelyne RICARD ont participé à une visite du poste source ENEDIS le vendredi 4 octobre. Un nouveau transformateur sera livré courant 2025.

- Conseil d'école, le 17 octobre 2024

Madame Perrine MOUILLERE fait le compte-rendu du premier conseil d'école :

- 1) Les points institutionnels : Elections parents d'élèves, règlement intérieur, évaluations nationales, PPMS, Visite infirmière, programme PHARE, projet d'école, APC.
- 2) L'école : L'équipe enseignante, les effectifs (88 élèves pour l'année scolaire 2024-2025, pour la rentrée 2025, quelques craintes puisque les effectifs prévionnels sont de 78 élèves sans les TPS)
- 3) Les projets : Thème des petites bêtes, le livre élu, Festival du livre, marché de Noël, sorties DEGEL, carnaval, 100^{ème} jour et grande lessive, visite de la caserne des pompiers, sortie collective à l'ObservaLoire de Digoin ; par classes, CROSS du collège, bibliothèque, rencontre avec l'école de Saint Bonnet-des-Quarts, Exploir'acteurs, cycle natation ; actions du Sou des écoles.
- 4) La mairie : Remerciements pour les prêts et financement Mairie (percolateur, foyer rural, cotisation DEGEL, tables pour le Festival du livre, installaton d'étagères dans la classe GS-CP, installation de poteaux à l'entrée du parking, installation des grilles pour agrandir la cour de récréation, changement de l'ordinateur de direction, installation d'un nouveau copieur multifonctions, heures d'aide allouées en classe de GS-CP par la présence d'Amandine LAFONT ; Conseil Municipal des enfants ; Journal communal.

- DEGEL, le 10 octobre 2024

Madame le Maire indique avoir participer à l'Assemblée Générale du DEGEL. Elle regrette l'absence d'un représentant du Sou des écoles.

A l'ordre du jour :

- 1) Bilan des activités de l'année 2023-2024 : livr'élú et route des arts, rencontre sportive des JO à La Pacaudière
- 2) Bilan financier
- 3) Projets pour l'année 2024-2025 : assurance, nouveau bureau, cotisations ; livr'élú, rencontres culturelles avec Noétika et Roannais Agglomération, programmation des rencontres sportives, le TER (Territoire Educatif Rural)

Délibération n°09-06-2024

Madame le Maire rappelle que chaque Mairie et chaque Sou des écoles participe au financement des activités du DEGL par le versement d'une cotisation annuelle basée sur le nombre d'enfants scolarisés.

Le DEGEL, dans un souci d'harmonisation et de facilité pour le Trésorier, demande une cotisation pour les Mairies et pour les sous des écoles, de 5 € par enfant pour l'année scolaire 2024-2025. L'association demande également à ce que les subventions soient versées en début d'année scolaire plutôt qu'au moment du vote du budget, afin de recadrer année scolaire et année budgétaire.

Aussi, la subvention au titre de l'année 2023-2024 a été versée en avril 2024. Madame le Maire propose de verser la subvention au titre de l'année 2024-2025 dès le mois de novembre 2024.

Cette année (Année scolaire 2024-2025), 88 enfants sont scolarisés à CHANGY.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 5,00 € par enfant, soit 440,00 € à l'association DEGEL, au titre de l'année 2024 – 2025.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Gérard RICARD fait valoir ses droits à la retraite à partir du 31 décembre 2024.

Le recrutement d'un agent technique pour le remplacer est en cours. Quelques entretiens ont déjà eu lieu.

ROANNAIS AGGLOMERATION

- Conférence des Maires, le mercredi 9 octobre 2024

Madame le Maire fait le compte-rendu de la Conférence des maires qui avait pour principal sujet la signature de la Charte pour la dotation communale investissement.

Le pacte financier et fiscal 2024-2026 de Roannais Agglomération a été délibéré par le Conseil Communautaire le 14 décembre 2023. Une des mesures phares de ce pacte est la mise en place, à partir de 2025, d'une nouvelle enveloppe ouverte aux 40 communes de l'agglomération afin de financer leurs projets d'investissement. Le pacte financier et fiscal de Roannais Agglomération donne une priorité au financement de projets comportant une dimension environnementale.

Point sur la mission ruralité : elle facilite l'accès à l'information et aux services de l'agglomération pour les communes rurales qui manquent souvent de moyens d'ingénierie. Un technicien a été nommé en juin pour établir ce lien et aider les communes dans leurs projets d'investissement et d'aménagement (aides PLH, aides LEADER...). Monsieur Jean-Claude DUCARRE est également disponible pour aider à la pérennisation des petits commerces et services.

Point CRTE et recensement projets des communes : Le contrat pour la relance de la transition énergétique est désormais nommé contrat pour la réussite de la transition énergétique. Ce

dispositif proposé par l'Etat vise les collectivités locales. Un recensement des projets communaux d'ici 2025-2026 est en cours dans le cadre des dossier DETR et DSIL.

Bilan Conférence des Territoires 2021-2024 : De nombreux sujets ont été abordés lors de ces conférences. Cependant, certaines améliorations sont nécessaires : certains sujets se répètent ou sont trop communs, les ordres du jour sont parfois difficiles à établir, et il faudrait une plus grande participation des communes. Pour que ces conférences réussissent, il est essentiel que les élus non-membres du Conseil Communautaire participent.

Train de la Loire : bilan et perspectives. Le train attire un grand nombre de visiteurs (11.000 € cette année) mais il représente un coût important pour Roannais Agglomération, avec un déficit de 150.000 € par an, malgré les recettes.

- Conseil Communautaire, le 26 septembre 2024

Madame le Maire fait le compte-rendu. A l'ordre du jour :

- ASSEMBLEES : Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau
- GEOTHERMIE PROFONDE : Approbation projet géothermie profonde
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Approbation du rapport de gestion NOVIM Année 2023 ; Convention de partenariat pour l'organisation de l'évènement « l'instant éco-durable »
- CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURES ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE : Remboursement exceptionnel suite à la réorganisation des activités, modification des tarifs 2024 patinoire et nauticum
- APPRENTISSAGE DE LA NATATION : Convention avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités physiques et sportives à l'école impliquant des intervenants extérieurs rémunérés.
- PROMOTION DU TOURISME : Zone d'activité touristique de Villerest Redevance d'occupation piste de miniracing
- COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public Collecte des déchets ; Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public Elimination des déchets ménagers SEEDR
- GRANDES CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES AU SOL : Avenant à la convention d'avances en comptes courants au profit de la SAS PARC SOLAIRE DE ROANNE.
- EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT : Dispositif d'aide à la réhabilitation PLH 2016-2024 ; Arrêt du projet PLH 2025-2030 suite à l'avis des communes
- POLITIQUE DE LA VILLE : Subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024 Espace 2M
- SPORT DE HAUT NIVEAU : Subvention complémentaire au titre de la saison 2023-2024 Association Chorale Roanne Basket
- ACTION CULTURELLE : Convention de coopération autour du dispositif Ziconord ; Convention de partenariat avec le Département de la Loire Festival Le Cri du Roa ; Tarifs à compter du 1^{er} octobre 2024 Boutique de la Cure
- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, FORMATION : Renforcement du lien jeunes/entreprises Convention de partenariat 2024/2025 avec l'Association 3^E
- FINANCES : Attribution Fonds de concours en fonctionnement et en investissement pour neutralité fiscale.
- RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs

- Conférence des Territoires

La prochaine réunion aura lieu à VIVANS le mercredi 23 octobre 2024 à 18h00. A l'ordre du jour :

- 1/ Présentation du projet de **géothermie profonde**,
- 2/ Point sur la production et le fonctionnement du **Parc éolien**,

3/ **Biodéchets** : où en est la distribution et retour d'expérience des zones où cela est déjà en place

4/ **Bornes de recharges** : les toutes petites communes avec un peu de rentabilité peuvent-elles en avoir ?

QUESTIONS DIVERSES

* La cérémonie de commémoration de l'Armistice aura lieu le 11 novembre à 10h00, devant le Monument aux Morts, en présence des Copains d'Accord. Le verre de l'amitié sera servi au Foyer Rural.

* Suite à l'accord de principe donné à l'Association Jeunesse et Sport, concernant le financement des pass'spectacles ado 2024-2025, une inscription a eu lieu. La Mairie devra s'acquitter de la somme de 55,00 €, comme convenu.

* Le sapin situé sur le terrain acquit par la commune aux consorts Villeneuve, sera installé sur la Place du Champ de Foire à l'occasion des fêtes de fin d'année.

* Roannais Agglomération organise une permanence en mairie, le samedi 16 novembre, pour la distribution des bio-seaux et des sacs kraft aux foyers qui n'ont pas pu être contactés lors de la distribution en porte à porte.

* Madame le Maire informe les membres du Conseil que le Sou des Ecoles mène une réflexion pour changer le nom de la marche du vin bourru, puisque depuis plusieurs années, il n'est pas possible de proposer aux marcheurs du vin bourru. Toutes les idées sont bienvenues. Il est important de garder une connotation à la vigne, puisque la marche a été inscrite dans le projet de la Route des Vins en Côte Roannaise.

* Prochaines commissions : - Information Communication : Lundi 28 octobre à 20h00
- CCAS : Mardi 29 octobre à 20h00
- Abords du Foyer rural : Mardi 12 novembre à 20h00
- Voirie : lundi 18 novembre à 20h00
- Bâtiments communaux : Mardi 19 novembre à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
le LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 à 20H00 en Mairie.